Commune de DOMMARTIN

PROCÉS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de DOMMARTIN

Séance ordinaire du 29 Juin 2020

<u>Convocation</u>: le 19 Juin 2020 <u>Affichage</u>: le 06 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Fabienne PERONNET, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Marie – Christine CARON, Elisabeth DECHEPPY, Christine MORELLE, Fabienne PERONNET et Messieurs Matthieu BERNARD, Alain BOILLY, Jean – Pierre CHANOINE, Cyrille DOUCHEZ et Thierry NOREL.

Représenté(es): Mr Sébastien BOILEAU par Mr Alain BOILLY

Absent(es): Mr Arnaud ROSE.

Secrétaire de la séance : M^{me} Cyrille DOUCHEZ.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h40.

Approbation du Procès-Verbal du conseil du 26 juin 2020 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Debriefing sur l'Affaire MARTIN:

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que nous avons reçu un mail de l'avocate Mathilde COQUEREL précisant le rejet de la requête de M^{me} Aurélie MARTIN concernant le litige de la vente du terrain situé à l'entrée du village face au cimetière. Ce terrain a été vendu en terrain à bâtir à côté d'une stabulation et de ce fait, le permis de construire a été rejeté par la DDTM. Conclusion en faveur de la Mairie, Mme MARTIN verse à la commune une amende de 1 500 €.

Mise en place d'un C.C.A.S:

Madame le Maire indique au conseil que nous sommes en train d'étudier le sujet et de procéder à des recherches afin d'avoir plus de renseignements. Nous reviendrons donc sur ce sujet à une prochaine réunion avec de plus amples informations.

Questions diverses:

- Salle des fêtes: Nous avons analysé les rapports de l'APAVE et nous allons procéder à une demande pour effectuer un nouveau contrôle. Un dossier de demande de subvention sera rétabli courant septembre. La salle des fêtes ne peut être louée pour l'instant.
- Logement communal: Le Conseil Municipal a accordé de nouvelles dispositions à la locataire pour faciliter son emménagement qui n'ont pas étaient comprises par certains habitants, ce qui a engendré plusieurs plaintes de la locataire auprès de la Mairie pour des incivilités répétés à son égard. Pour faciliter l'accès au logement, nous proposons de déplacer la grille de la cantine.

- Compétences eau et assainissement : Une réunion d'information aura lieu le 7 juillet à 18h30 à Berteaucourt-les-Thennes.
- Frelons: Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une procédure sera transmis aux habitants avec la liste es entreprises entre 60 € et 80 € si possibilité d'accès sinon le montant pourra s'élevé à 200 €. La procédure sera mise à l'affiche avec les cordonnées des prestataires à contacter.
- FDE: Madame le Maire informe le conseil que nous avons reçu une mise ne demeure concernant le réseau électrique souterrain. Une déclaration de travaux n'a pas été effectuée. Un poteau n'aurait pas été enlevé. L'entreprise est toujours relancée pour terminer ces travaux.
- Cantine: L'employé communal est en train de créer une boîte à pain pour la cantine afin que les boulangeries puissent déposer le pain.
- Feu d'artifice: Mr Thierry NOREL indique que le feu d'artifice ne peut être rendu officiel mais juste signaler. Un pique-nique peut être prévu à 20h selon la météo avec l'installation d'une table par famille. Thierry et Sébastien s'occupe de l'artificier. Une retraite aux flambeaux s'effectuera dans le village une distanciation d'un mètre entre les enfants est prévue. Le feu d'artifice sera tiré à 23h.
- 🦫 *Ball-Trap :* Le Ball-Trap est prévu le 30 août prochain.
- Météorologie: Suite à l'orage survenu le vendredi 26 juin, certains habitants de la commune ont subi des dégâts électriques et eau. Des interventions sont en cours par les prestataires tels que SUEZ qui nous a indiqué que le surpresseur avait peut -être disjoncté. Ainsi que la FDE pour l'éclairage public. Des attestations peuvent être réalisées en Mairie pour les sinistrés afin d'effectuer leur déclaration de sinistres auprès de leurs assurances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h08.

Fait à Dommartin, le 03 Juillet 2020 Le Maire, Fabienne PERONNET